



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

délinquance

Question écrite n° 117715

Texte de la question

Mme Michèle Tabarot attire l'attention de M. le garde des sceaux, ministre de la justice, sur la mixité des publics au sein des établissements accueillant des jeunes en danger et des jeunes délinquants. Le projet de loi réformant la protection de l'enfance prévoyait initialement que les foyers devaient procéder à la constitution d'unités de vie tenant compte des raisons ayant conduit au placement de l'enfant, qu'il ait été victime ou auteur de délits. Lors des débats au Parlement, cette disposition a été supprimée. Aussi elle souhaiterait connaître les actions qu'il pourrait engager afin que cette volonté de séparer les enfants en fonction de leur vécu puisse trouver une application effective sur le terrain, chaque fois que cela est possible.

Données clés

Auteur : [Mme Michèle Tabarot](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (9^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 117715

Rubrique : Jeunes

Ministère interrogé : justice

Ministère attributaire : justice (garde des sceaux)

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 février 2007, page 1201